

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



## COMMUNE DE VALREAS

Service Petites Villes de Demain  
Dossier suivi par Agathe SCORPOLINI-BURGER  
06.03.88.21.56  
Courriel : [projet.pvd@mairie-valreas.fr](mailto:projet.pvd@mairie-valreas.fr)  
Réf. DGS/PVD/ME

### DÉCISION N° 2023-11/155

#### MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE : RÉDACTION DU PROJET CULTUREL, SOCIAL, ÉDUCATIF ET SCIENTIFIQUE (PSCS) ET SUIVI PROGRAMMATIQUE DU PROJET DE MÉDIATHÈQUE/TIERS-LIEU CULTUREL

**LE MAIRE de VALREAS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**VU** la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de revitaliser le centre ancien de la Commune en s'inscrivant dans le programme « Petites Villes de Demain », en développant notamment son niveau de services et d'équipements publics et en prévoyant de réhabiliter un bâtiment public pour le transformer en une médiathèque publique/tiers-lieu culturel ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de création d'une médiathèque publique nécessite la rédaction d'un Projet Social, Culturel, Éducatif et Scientifique (PSCS) ;

**CONSIDÉRANT** que la société Fab'Design sise 90 rue des Chaises à SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE (45140) a fait une proposition intéressante pour la mission de rédaction du PSCS et de suivi programmatique du projet de médiathèque/tiers-lieu culturel ;

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de confier la mission d'accompagnement à la rédaction du Projet Social, Culturel, Éducatif et Scientifique (PSCS) et d'accompagnement au suivi programmatique du projet de

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20231127-DEC\_2023\_11

tiers-lieu culturel composé d'une médiathèque publique à la société Fab'Deisgn sise 90 rue des Chaises à SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE (45140).

**Article 2 :** La dépense, d'un montant total de 15 750 € TTC, sera imputé à l'article 611 du budget communal.

**Article 3 :** Tout document afférant à ce dossier sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services, la cheffe de projet Petites Villes de Demain et le Comptable Public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.


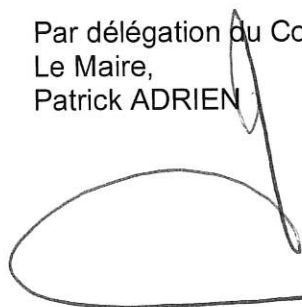
Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

**Article 6 :** Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 27 novembre 2023

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en Préfecture, le 27 NOV. 2023  
de la publication sur le site internet de la ville, le 27 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE  
le 27/11/2023  
Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20231127-DEC\_2023\_11